NAMUR CAPITALE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Namur, le 29 novembre 2022

À partir du 1er décembre :

Mesures d'économie face à la crise énergétique : extinction de l'éclairage public sur le territoire de la Ville

Depuis le 1er novembre 2022, une première expérience de coupure de l'éclairage public entre minuit et cinq heures du matin est de mise à Beez, Lives-sur-Meuse, Loyers et Marche-les-Dames.

Cette première phase a permis de tester l'extinction de l'éclairage public sur une partie du territoire communal en vue d'**une coupure de l'éclairage public sur l'ensemble du territoire namurois à partir de ce 1er décembre**. Le Collège communal a pris cette décision afin de répondre à la crise des coûts de l'énergie que nous subissons tous et toutes.

Il est important de rappeler que le Collège a tenu compte des spécificités et des besoins de nos centres urbains et périurbains car la sécurité de nos habitants et habitantes reste la priorité. Pour ce faire, suite à une réflexion approfondie et transversale, l'éclairage public sera maintenu dans différentes zones (voir cartes ci-jointes). L'éclairage public restera également en fonction sur tout le territoire les nuits de Noël et de Nouvel An, c'est-à-dire du 24 au 25 décembre 2022 et du 31 décembre au 1er janvier 2023.

En outre, suite à la décision de la Région wallonne de maintenir son éclairage en fonction, toutes les routes régionales resteront éclairées et sans coupures.

En cas de problème lié à la coupure de l'éclairage public, les citoyens et citoyennes peuvent contacter le service de l'Eclairage public : eclairage.public@ville.namur.be – 081 24 85 51

Contact presse :
Cabinet Luc Gennart – Échevin en charge des Voiries et de l'Equipement public
081 24 69 40 – luc.gennart@ville.namur.be